

Nom : _____

1. Je suis au courant que l'utilisation des machines-outils peut être dangereuse.
2. Je m'engage à respecter les règles de sécurité que l'on me recommandera pour ma propre protection.
3. J'ai visionné les capsules de sécurité des machines-outils (scie à ruban, perceuse d'établi, ponceuse à disque et à ruban) et de l'équipement léger (sciage, découpage, poinçonnage et perçage).
4. J'ai lu et compris les consignes pour la coupe de bois, le collage au pistolet à colle chaude, la coupe avec un couteau à lame rétractable, le mesurage et le perçage que mon enseignant m'a suggérées de lire.
5. J'ai lu le texte *Guide de sécurité des machines-outils*.
6. J'ai effectué l'examen sur la sécurité des machines-outils permettant de vérifier ma compréhension des mesures de sécurité devant être respectées en atelier et j'ai obtenu plus de 80 %.

RÉSULTAT OBTENU : _____

7. Je m'engage à respecter les règles de sécurité au verso de ce contrat et de n'avoir aucun comportement dangereux dans l'atelier techno. Je suis au courant que des comportements dangereux entraîneront automatiquement mon expulsion de l'atelier techno.
8. Je m'engage à toujours demander d'être accompagné(e) par mon enseignant(e) ou par la ou le technicien(ne) avant d'aller dans la salle des machines-outils et d'utiliser une machine-outil.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Pour un élève mineur, un des parents doit signer ce contrat.

9. J'ai pris connaissance du présent contrat et j'autorise mon enfant à travailler dans l'atelier techno.

Signature d'un parent : _____ Date : _____

Nom de l'élève : _____

Date : _____

RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS L'ATELIER TECHNO

Dans l'atelier techno, la sécurité est fondamentale et doit être respectée avec rigueur. Le non-respect des règles de sécurité entraînera des mesures disciplinaires telles que des avertissements, la suspension pendant un certain temps ou l'exclusion définitive de l'atelier techno.

Voici les règles de sécurité à appliquer :

- Avertir immédiatement l'enseignant ou le technicien lors de tout bris de matériel ou d'accident.
- Repérer l'emplacement du matériel de sécurité : trousse de premiers soins, extincteur chimique, couverture ininflammable.
- Avoir des comportements responsables, calmes et respectueux en tout temps.
(Ex : éviter de se déplacer inutilement et de bousculer, etc.)
- Porter des lunettes de sécurité. Si vous portez des lunettes correctrices, elles doivent être sous les lunettes de sécurité. Les lentilles cornéennes sont interdites dans l'atelier techno.
- Porter des souliers recouvrant complètement les pieds. Il est interdit de chausser des sandales, des souliers à talons hauts et des souliers trop ouverts.
- Attacher les cheveux longs afin qu'ils ne masquent pas la vue, qu'ils tombent dans le visage ou se coincent dans l'outillage.
- Évitez d'encombrer les espaces de circulation de matériel, d'objets personnels et de chaises.
- Ne pas porter des vêtements amples ou aux manches bouffantes et tout autre accessoire qui pendent comme des colliers, foulards, etc.
- Ne pas boire ni manger dans l'atelier.
- Toujours être attentif à ce que vous faites. Ne jamais tourner le dos à votre poste de travail.
- S'assurer de lire au complet la situation d'apprentissage de l'objet technique à concevoir et de comprendre les manipulations avant de débiter.
- Manipuler avec prudence les outils et les matériaux.
- Utiliser seulement le matériel fourni et approuvé par l'enseignant ou le technicien.
- Ne pas effectuer de projets ni de manipulations qui n'ont pas été prévus ou qui n'ont pas été approuvés par l'enseignant ou le technicien.
- Nettoyer et ranger le matériel, les outils et le poste de travail.

De plus, l'élève doit avoir réussi l'examen de sécurité avec un résultat supérieur à 80 % pour avoir accès à l'atelier techno.

Résultat : _____

Accès autorisé : Oui Non

Prenez note qu'il est de votre responsabilité de consulter les responsables d'ateliers si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions. Ils ont, par ailleurs, le devoir de faire respecter les règles de sécurité et peuvent appliquer des mesures disciplinaires (avertissements, expulsion) s'ils le jugent nécessaire.